

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Afférents au Conseil
Communautaire : 82**

RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIÈRES ET MINERVOIS

En exercice : 82

Date de convocation : 14/12/2023

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° DE_2023_204

Objet : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION

L'an deux mille vingt trois, le vingt décembre à 18H15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de André HERNANDEZ, Président.

Serge BRUNEL a été nommé(e) secrétaire de séance.

Etaient présents : (51)

Jean-Claude MONTLAUR (ALBAS), Yvon LACOMBE (ALBIÈRES), Gérard GARCIA (ARGENS-MINERVOIS), Bernard SUTRA (AURIAC), Alain MAILHAC (BOUTENAC), André HERNANDEZ (CANET D'AUDE), Marcel REVERDY (CANET D'AUDE), Didier CASATO (CASCATEL des CORBIÈRES), Gilles BARTHES (CASTELNAU D'AUDE), Serge BRUNEL (CONILHAC-CORBIÈRE), Paul BERTHIER (COUSTOUGE), Henry SCHENATO (ESCALES), Frédéric BERROCAL (FABREZAN), Jean-Marie SAURY (FELINES TERMENES), Gérard BARTHEZ (FERRALS LES CORBIÈRES), Suzanne ARNAUD (FERRALS LES CORBIÈRES), Jacques CONTIES (FONTCOUVERTE), Dominique COMBE (HOMPS), Jacques PIRAUD (JONQUIÈRES), René ORTEGA (LAGRASSE), Raymond SPOLI (LA ROQUE DE FA), Gérard FORCADA (LEZIGNAN-CORBIÈRES), Jean-Paul PUJOL (LEZIGNAN-CORBIÈRES), Bernard FUMET (LEZIGNAN-CORBIÈRES), William COMBES (LEZIGNAN-CORBIÈRES), Guy VIVES (LEZIGNAN-CORBIÈRES), Sylvie DANRE (LEZIGNAN-CORBIÈRES), Sabrina FITO (LEZIGNAN-CORBIÈRES), Françoise BAROUSSE (LEZIGNAN-CORBIÈRES), Freddy NOLOT (LEZIGNAN-CORBIÈRES), Thierry DENARD (LEZIGNAN-CORBIÈRES), Sylvie FUMET (LEZIGNAN-CORBIÈRES), Rémi PENAVERE (LEZIGNAN CORBIÈRES), YVES KOSINSKI (LUC SUR ORBIEU), Colette BOURNET (MASSAC), Christelle HERMAND (MOUTHOMET), Gérard PIOCH (MOUX), Gilles CASTY (ORNAISONS), Emile DELPY (PARAZA), André CONTRERAS (QUINTILLAN), Alain

COSTE (RIBAUTE), Corinne GIACOMETTI (ROQUECOURBE MINERVOIS), Geneviève LOPEZ (ROUBIA), Jean-Michel FOLCH (SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE), Myriam MIQUEL (SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE), David ELIS (SAINT COUAT D'AUDE), Roland QUINCEY (SAINT PIERRE DES CHAMPS), Cédric MALRIC (TALAIRAN), Marilyse RIVIERE (TOURNISSAN), Serge MARRET (TOUROUZELLE), Alain GALAND (VIGNEVIEILLE)

Etaient absents les représentants des Communes de : (19)

Philippe LACOMBE (BOUISSE), Joelle CANITROT AYE (CANET D'AUDE), Jean-Claude MORASSUTTI (CRUSCADES), Mélinda BORNIA (DAVEJEAN), Aaron-Lee GRIMSTONE (DERNACUEILLETTE), Michel BARBAZA (LAIRIERE), Jean-Marie GALINIE (LANET), Sophie BIRKENER (LEZIGNAN-CORBIERES), Virginie JULIAN (LEZIGNAN-CORBIERES), Thierry CAUMEIL (LEZIGNAN-CORBIERES), Didier JULIAN (LEZIGNAN-CORBIERES), Jessica BOSCH (MONTJOI), Yves FABRE (MONTSERET), Daniel LANGLOIS (PALAIRAC), Henri RIVIERE (SAINT MARTIN DES PUIITS), Redha MENNAD (SALZA), Hervé BARO (TERMES), Philippe PUECH (THEZAN DES CORBIERES), Michel PONCOT (VILLEROUGE TERMENES)

Procurations : (12)

Serge LEPINE (CAMPLOND D'AUDE) à Emile DELPY, Isabelle GEA-PERIS (FABREZAN) à Frédéric BERROCAL, Christine BENET (LEZIGNAN-CORBIERES) à Gérard FORCADA, Bérengère LECEA (LEZIGNAN-CORBIERES) à Guy VIVES, Dominique JOLIS PAILHIEZ (LEZIGNAN-CORBIERES) à William COMBES, Dominique JOLIS (LEZIGNAN-CORBIERES) à Sabrina FITO, Sophie COURRIERE CALMON (LEZIGNAN-CORBIERES) à Thierry DENARD, Michel MASUYER (LEZIGNAN-CORBIERES) à Sylvie DANRE, Christine MANGOLD (LUC SUR ORBIEU) à YVES KOSINSKI, Claude BOUTET (MONTBRUN DES CORBIERES) à Gérard PIOCH, Claire CHAOUAT (ORNAISONS) à Gilles CASTY, Xavier DE VOLONTAT (SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE) à Paul BERTHIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-22, L 2122-23, L2122-29 et suivants ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

VU la délibération n° 39/2020, du 15 juillet 2020, portant élection du Président de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

VU la délibération n° 55/2020, du 15 juillet 2020, portant délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire au Président de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois (N° 1 à 21) ;

VU la délibération n° 136/2020, du 14 octobre 2020, portant délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire au Président de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois (N° 22) ;

VU la délibération n° 90/2021, du 23 juin 2021, portant modification de la délégation d'attribution n°1 du conseil communautaire au Président de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois ;

VU la délibération n°123/21, du 15 septembre 2021, portant modification du champ de la 17ème délégation de compétences au Président de la Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois ;

Considérant la liste des décisions suivantes :

N° décision	Intitulé de la décision	Date de signature du Président	Date du Visa Contrôle de légalité
DEC_2023_084	Signature d'un avenant n°1 en plus value de 10 005,00 € avec l'équipe de maîtrise d'oeuvre représentée par son mandataire GRANDPERRIN ARCHITECTURE DESIGN relatif à la création de locaux pour le personnel du siège de la CCRLCM portant ainsi le montant de 29 900,00€ HT à 39 905,00 € HT	30/10/2023	30/10/2023
DEC_2023_085	Demande de subvention 2024 - DETR - Rénovation de l'aire d'accueil des gens du voyage - 40 835,64€ soit 50 % du coût total de l'opération	30/10/2023	30/10/2023
DECI_2023_086	Demande de subvention 2024 - Conseil départemental de l'Aude - Rénovation d'une ancienne gare rurale en micro-crèche et en un espace intergénérationnel comprenant une bougeothèque – 189 174,78€ soit 18 % du coût total de l'opération	30/10/2023	30/10/2023
DECI_2023_087	Demande de subvention 2024 - DSIL - Tranche 3 - Restructuration du réseau des déchetteries intercommunales	30/10/2023	30/10/2023
DEC_2023_088	Signature d'une convention avec l'Agence Technique Départementale (ATD11) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la construction d'une maison médicale de santé à Lézignan-Corbières pour un montant HT de 7 670,00 €	30/10/2023	30/10/2023
DEC_2023_089	Signature d'une convention avec l'Agence Technique Départementale (ATD11) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la construction d'une maison médicale de santé à Lagrasse pour un montant HT de 8 791,00 €	30/10/2023	30/10/2023
DEC_2023_090	Signature d'un avenant n°1 en plus value de 25 186,00 € HT avec l'entreprise COLAS FRANCE pour le lot 02 – VRD Déchetterie Lézignan Nord relatif aux travaux de restructuration du réseau des déchetteries portant ainsi le montant de 528 375,50 € HT à 553 561,50 € HT	30/10/2023	30/10/2023
DEC_2023_091	Convention de prestation de service rattachée à	07/11/2023	07/11/2023

	l'obligation d'accompagnement des maternelles en transport scolaire avec la compagnie CHAUCHARD pour 30€ TTC journalier		
DEC_2023_092	Modification du règlement intérieur de la déchetterie de Laroque de Fa	09/11/2023	09/11/2023
DECI_2023_093	Demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Aude pour le programme « Entretien des petites vadrouilles 2024 » pour un montant de 5 876,52€	30/11/2023	01/12/2023
DEC_2023_094	Signature d'un avenant n°1 de prolongation du délai d'exécution des prestations portant ainsi la date de fin au 31 décembre 2024 avec l'entreprise URBANIS pour le marché d'élaboration du programme local de l'habitat	30/11/2023	01/12/2023
DEC_2023_095	Signature d'un marché public pour des études de sol relatives à l'aménagement de la ZA "Les Cabanons de Bories" avec l'entreprise EG SOL SUD pour un montant 6 500,00 € HT	30/11/2023	01/12/2023
DEC_2023_096	Demande de fonds d'innovation pour la petite enfance auprès de l'État et de la CAF- rénovation d'une ancienne gare rurale en micro-crèche et espace intergénérationnel comprenant une bougeothèque pour un montant de 210 000€ sur 3 ans	30/11/2023	01/12/2023
DEC_2023_097	Signature de bons de commandes relatifs à la rénovation de l'aire d'accueil des gens du voyage pour un montant HT de 69 891,24 € - ACTI TP pour un montant HT de 6 500,00€ concernant le remise en état des clôtures rigides - PREFABAT pour un montant HT de 5 584,30€ concernant la fourniture d'une porte blindée - AURIOL pour un montant HT 620,00€ concernant le démontage et la pose de la porte blindée - PREFABAT pour un montant HT 23 318,36€ concernant la fourniture de poutres rétractables - ACTI TP pour un montant HT de 6 000,00€ concernant la pose des poutres rétractables - EELIS pour un montant HT de 1 940,00€ concernant la fourniture et pose d'un automate - MOOVELEC pour un montant HT de 4 516,83€ concernant la fourniture de matériels électriques - SPIE FACILITIES pour un montant HT de 9 850,69€ concernant la remise aux normes électriques - FIALIN pour un montant HT de 18 061,06€ concernant la réfection de la plomberie des	06/12/2023	06/12/2023

	sanitaires		
DEC_2023_098	Modification du règlement intérieur de la déchetterie de ST PIERRE DES CHAMPS	06/12/2023	06/12/2023
DEC_2023_099	Modification demande subvention auprès des Autorités Territoriales - rénovation d'une ancienne gare rurale en micro-crèche et espace intergénérationnel comprenant une bougeothèque	06/12/2023	06/12/2023
DEC_2023_100	Modification du règlement intérieur de la déchetterie de ST LAURENT DE LA CABRERISSE	06/12/2023	06/12/2023
DEC_2023_101	Choix du lieu de séance - Conseil Communautaire du 20/12/2023 - Fabrezan	08/12/2023	08/12/2023

Entendu le rapport du Président qui souligne que les décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attribution du Conseil Communautaire doivent être communiquées à l'assemblée délibérante ;

Sur proposition du rapporteur, André HERNANDEZ Président,

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, décide de,

PRENDRE ACTE du compte rendu des décisions citées ci-dessus et prises en vertu des délibérations n°55/2020 du 15 juillet 2020, n°136/2020 du 14 octobre 2020, n°90/2021 du 23 juin 2021 et 123/2021 du 15 septembre 2021.

- **INFORMER** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Secrétaire de séance,



Serge BRUNEL,

Le Président,



André HERNANDEZ